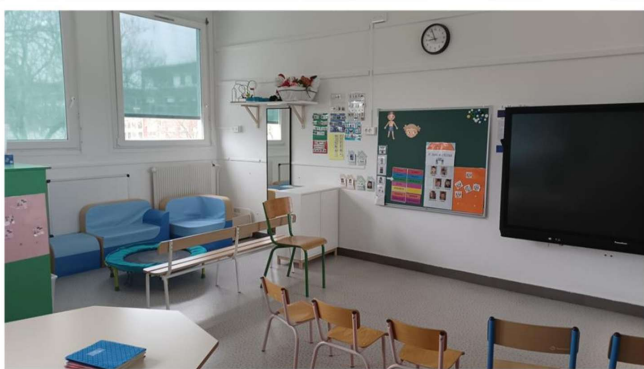




Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service UEMA de Sartrouville adossée au SESSAD TSA 2022 - 2027



■ UEMA DE SARTROUVILLE

116 rue Bourquelot – 78500 Sartrouville
Tél : 06.69.31.61.16 - dispositifs@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD TSA /UEMA
Adresse de la structure	116 Rue Bourquelot 78 500 SARTROUVILLE
Coordonnées téléphonique	06.69.31.61.16
Adresse électronique	dispositifs@apajhyvelines.org
Nom de la Direction	Blandine WARIN
Type de structure	SESSAD/UEMA
Capacité et modalités d'accueil	Externat 7 places
Numéro FINESS	7800780802237
Date de création	Septembre 2019
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté n°2019-183 du 25 septembre 2019 (ARS)

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le

Projet approuvé le par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ	6
ET VALEURS	6
1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	6
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	7
2.1 La lettre du Président	7
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	8
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	9
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	10
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	10
3.2 Siège	11
3.3 CPOM	12
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	12
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	14
4.1 Historique de l'établissement ou du service	14
4.2 La situation géographique	15
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	16
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	16
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires	16
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	Erreur ! Signet non défini.
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	17
2.2 L'évolution du public accompagné	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	Erreur ! Signet non défini.
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	20
4. LES PRESTATIONS	21
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	21
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	27
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	28
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	28
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	30
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	31
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	32
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	33
6. LA GARANTIE DES DROITS	34
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	35
1. LES RESSOURCES HUMAINES	35
1.1 Structure humaine et organisationnelle	35

PROJET DE SERVICE

1.1.1 Organigramme	35
1.1.2 Tableau fonctionnel des services	35
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	37
1.2 Gestion des ressources humaines.....	38
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	38
1.2.1.1 Politique associative	38
1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur).....	39
1.2.2 Gestion des compétences	39
1.2.3 Dialogue social.....	39
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	40
2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement	40
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	40
2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	40
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES	40
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	41
PERSPECTIVES À 5 ANS	43

Introduction par la Direction

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose à chaque gestionnaire et direction d'ESMS de rédiger un projet de service et de l'actualiser tous les 5 ans.

L'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité de service des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'article L.312.8 du CASF prévoit « l'évaluation de l'activité de l'établissement et de la qualité des prestations qu'il délivre... », et précise que cette évaluation doit se faire à partir « de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées... »

Le projet de l'UEMA est adossé au plan administratif et budgétaire au SESSAD TSA de Sartrouville.

L'APAJH Yvelines a fait le choix en janvier 2021 de créer un Pôle Parcours qui réunit plusieurs dispositifs de nature et de missions diverses dont les trois UEMA adossées administrativement aux SESSAD de l'APAJH Yvelines depuis septembre 2019 pour la première.

L'UEMA est un dispositif médico-social, implanté dans une école pour favoriser les apprentissages scolaires dans une démarche inclusive visant l'accès au droit commun. Elle se dote pour se faire de moyens extraordinaires.

L'enjeu est de faire évoluer ces sept enfants en trois années pour leur permettre d'accéder au CP avec un accompagnement par une AESH.

Les études ont montré que enfants avaient tous des bénéfices à évoluer dans un milieu ordinaire comme celui de l'école. La progression cognitive est meilleure à condition de proposer un accompagnement personnalisé et d'ajuster le travail en permanence auprès de chaque enfant. Le lien avec les pairs est stimulant et reste source d'apprentissages.

Une scolarisation proposant une pédagogie adaptée au sein d'une école maternelle, renforcée par des interventions éducatives, rééducatives et thérapeutiques précoces auprès d'enfants TSA, sans comorbidité associée, peut changer leur trajectoire de vie et donc celle des adultes qu'ils seront demain.

Le travail individualisé relatif au projet scolaire, coordonné au projet éducatif et rééducatif peut permettre à l'enfant de modifier son comportement notamment en lui donnant un moyen de communication adapté et de réduire pour une part intéressante et favorable ses troubles autistiques.

L'enjeu de l'UEMA est ainsi de participer à la modification de la trajectoire de développement de l'enfant par un projet ultra personnalisé d'apprentissages, piloté par l'enseignant à partir des observations et évaluations spécifiques réalisées par la psychologue du dispositif et les autres professionnels de l'équipe médico-sociale, en mettant en place une structuration de l'environnement adapté au TSA.

C'est un challenge sociétal et individuel important.

L'UEMA a connu une évolution de son cahier des charges en 2016.

Le travail d'écriture du projet de l'UEMA s'est déployé dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle Parcours, de l'ouverture de l'UEMA de Bonnières en Mars 2022, du renouvellement de la cohorte de Sartrouville en septembre 2023 et de la dernière année de la cohorte d'Ablis avec un déménagement programmé à la rentrée de septembre 2023.

Les temps dédiés à ce travail ont permis de préciser les objectifs de l'UEMA et ses missions, de revoir les fiches de poste en lien avec le cahier des charges et la réalité du terrain, d'explicitier la procédure d'admission et celle de fin d'accompagnement de la cohorte.

Le projet de service éclaire les pratiques et renforce les actions de chaque acteur. Il se décline à travers les projets individualisés d'accompagnement et les Projets Personnalisés de scolarisation des enfants et sert le pilotage de l'UEMA.

B. WARIN, Directrice

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération des APAJH en chiffres : La Fédération des APAJH est à la fois une association qui représente les personnes en situation de handicap et une association fortement d'établissements, de structures et de services.

La Fédération des APAJH regroupe 92 associations départementales. Elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap grâce à son réseau de 650 établissements et services, gérés soit directement par la Fédération, soit par les associations départementales.

Au total, les activités gestionnaires de la Fédération des APAJH représentent 14 000 salariés.

Les départements du siège de la Fédération sont placés sous l'autorité d'une direction générale qui veille à la fois au dynamisme des activités et à la bonne gouvernance et gestion des établissements et services en gestion nationale.

L'organisation de la Fédération des APAJH est bâtie sur quatre pôles :

- Jeunesse / Enfance / Scolarité
- Vie sociale
- Travail
- Grande dépendance

Depuis plus de 40 ans, la Fédération des APAJH, réunit des femmes et des hommes qui, en tant que citoyens, veulent faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap. Cette force collective se retrouve autour des valeurs de laïcité, citoyenneté et solidarité.

Toutes ces valeurs sont traduites dans la Charte pour l'accessibilité universelle adoptée en juin 2014 lors du Congrès de Paris.

Elles sont l'essence même de toutes les actions conduites par la Fédération des APAJH.

PROJET DE SERVICE

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

PROJET DE SERVICE

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

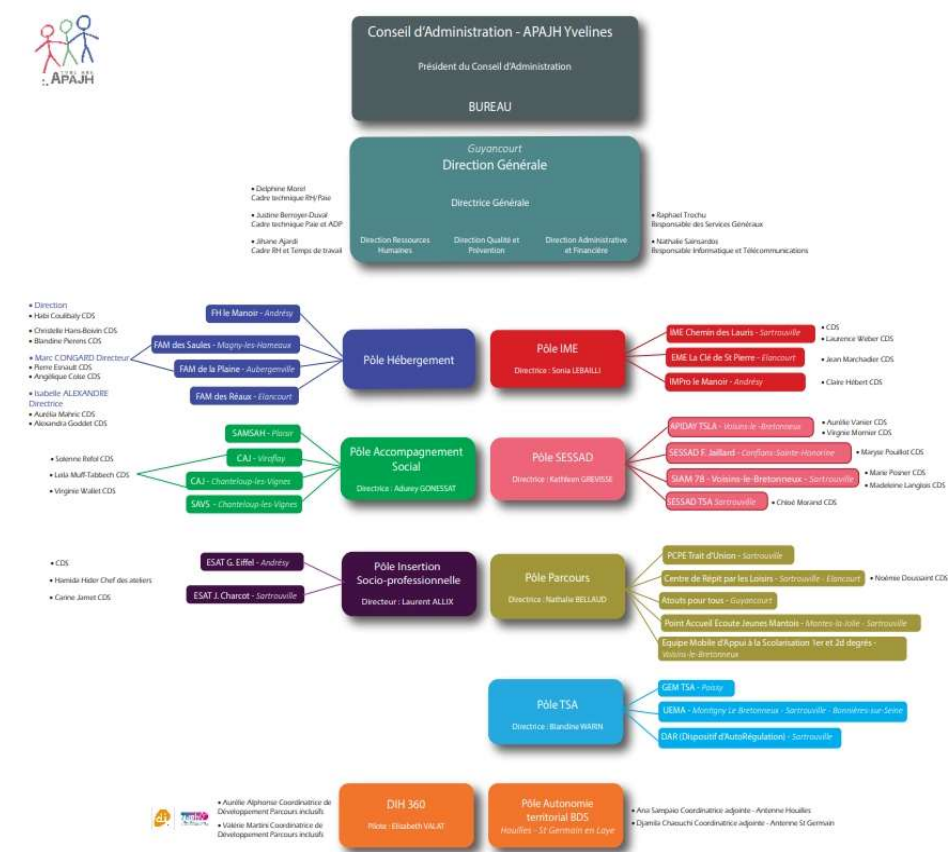
Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement, de l'habitat inclusif et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années mais également de perspectives d'avenir : La réhabilitation du foyer d'hébergement Le Manoir en parallèle de la construction de studios pour des modalités d'habitat diversifié, la gestion du Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine, la gestion du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Trait d'Unions ou encore le portage du DIH-Communauté 360 sur le Département

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines



PROJET DE SERVICE

3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités.**
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation.**
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).
- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente**

PROJET DE SERVICE

d'améliorations des pratiques (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).

- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, à :
- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

PROJET DE SERVICE

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

Le troisième plan autisme de 2013-2017 projetait l'ouverture de 110 Unités d'Enseignement Maternelle sur la durée du plan, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, les UEM constituent une modalité de scolarisation d'élèves avec TSA d'âge d'école maternelle, orientés vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire. Les UEMA s'inscrivent globalement dans la politique de prise en charge précoce des enfants de 18 mois portés par le troisième plan autisme et déclinée dans l'instruction tryptique du 17 .07 2014 relative au cadre national de repérage, de diagnostic, et d'interventions précoces.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les enfants de leur classe d'âge et bénéficient sur une unité de lieu et de temps d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de l'ANESM et de l'HAS.

Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant spécialisé et des professionnels du médicosocial dont les actions sont coordonnées et supervisées par un organisme extérieur.

Le cahier des charges des UEMA est ainsi venu compléter l'offre de scolarisation pour les enfants avec Troubles du Spectre de l'Autisme et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.

L'UEMA de Sartrouville a ouvert ses portes en septembre 2019 dans ce contexte de développement de l'offre de scolarisation pour les enfants TSA.

La création des UEMA nécessite une mobilisation et une coopération soutenue entre les services concernés : Agence Régionale de Santé (ARS), l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASDEN) et l'APAJH Yvelines, gestionnaire du SESSAD porteur de l'UEMA.

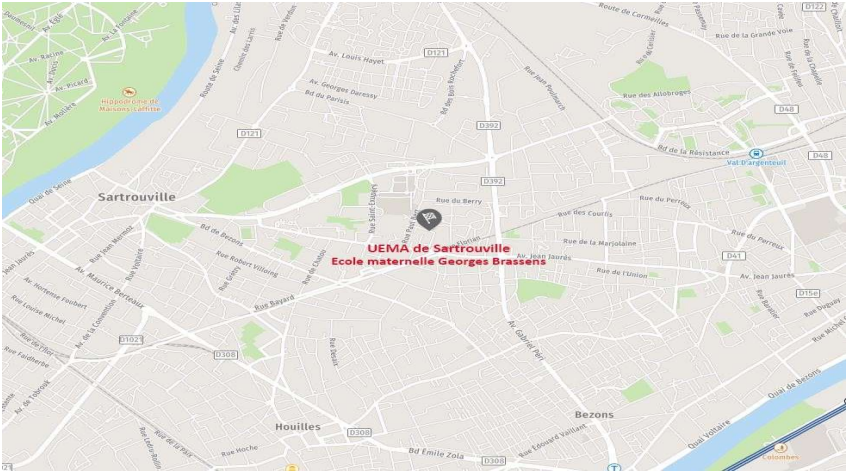
Il est stipulé dans le cahier des charges que les signataires de la convention constitutive de l'UEMA effectueront conjointement le choix de l'implantation de l'unité en tenant compte des contraintes et des avantages de la localisation. Le gestionnaire, seul signataire de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune et seul responsable des frais de transport des enfants dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée, devrait disposer d'un avis prépondérant sur le choix de la commune d'implantation de l'UEMA selon le cahier des charges.

La nécessité de mettre à disposition deux salles (salle de classe et salle polyvalente) au sein d'une école maternelle pour la commune peut poser une limite quant à la question du choix d'implantation qui dans l'absolu devrait tenir compte de la situation démographique de la commune et de son territoire pour accompagner les enfants au plus près de leur domicile.

La boucle de Seine a une densité de population importante et les enfants de l'UEMA sont domiciliés dans un périmètre raisonnable.

4.2 La situation géographique

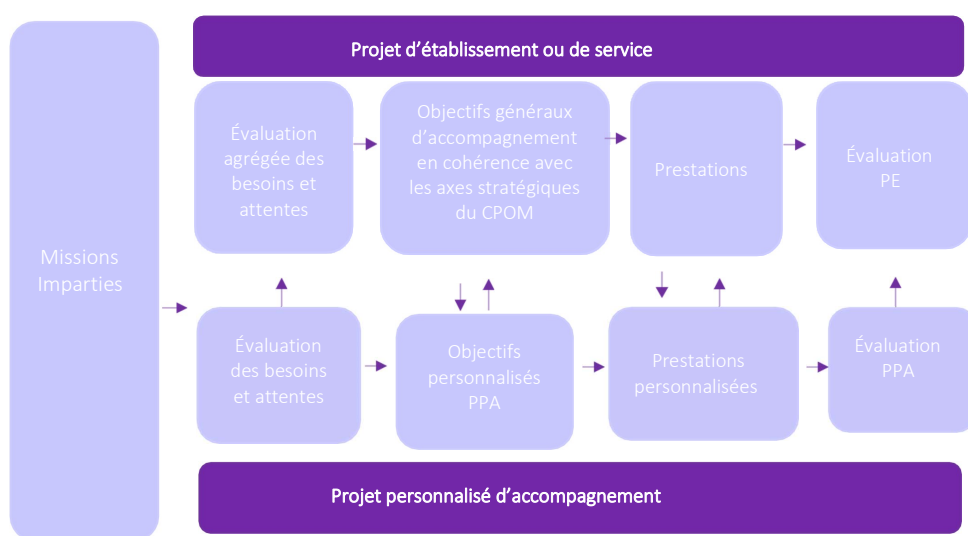
L’UEMA est située au sein de l’école maternelle Georges Brassens à Sartrouville.



Elle est accessible de la gare par le bus de ligne RATP 272 qui s’arrête à l’arrêt Bourquelot à la demande.

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

- Les missions de l'UEMA sont définies conformément aux références suivantes :
- Le **Code de l'Action Sociale et des Familles** notamment **L.312-1. D.312-10-1 et suivants**
- Le **Code de l'Education** notamment **L.351-1 ; D.351-17 à D.351-20**
- La **Circulaire n° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 Août 2013** relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017.
- L'**Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13.02.2014** relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action ; des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3eme plan autisme 2013 -2017
- Le cahier des charges des unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme La **loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La **loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative** aux libertés et responsabilités locales
- La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que les décrets qui en découlent.
- La **loi du 11 février 2005** apporte des précisions quant au domaine de la surdité en reconnaissant la langue des signes française comme une langue à part entière.

PROJET DE SERVICE

L'**UEMA** est ouverte 210 jours par an ; elle est financée par l'**Agence Régionale de Santé**, un enseignant spécialisé est affecté et rétribué **par l'Education nationale**.

Une convention spécifique relative à la mise à disposition des locaux par la commune d'implantation est signée avec l'APAJH Yvelines pour trois années.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Depuis la promulgation des lois du 30.06.1975 relatives aux personnes handicapées et aux structures médicosociales, le secteur médico-social est engagé dans un mouvement continu nécessitant une adaptation aux évolutions des attentes et des besoins des personnes vulnérables accompagnées.

Les missions des UEMA s'inscrivent pleinement dans :

- Le schéma départemental 2018-2020 qui a pour ambition de s'inscrire dans une approche plus préventive de l'accompagnement social et médico-social, d'impulser de nouveaux modes d'organisation et de coopération, de soutenir la logique de parcours, de simplifier l'accès aux droits, de soutenir les personnes handicapées dans l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale.
- Le Plan autisme 2013 -2017
- La stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement 2023-2027.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des enfants accompagnés

L'**UEMA** de Sartrouville accompagne 7 enfants d'âge maternelle.

Les enfants entrent à 3 ou 4 ans dans le dispositif et sortent l'année de leur 6 ans.

Les 7 enfants bénéficient d'une notification d'orientation de la CDAPH et sont proposés par une commission d'affectation spécifique à laquelle participent des représentants de la MDPH, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Education nationale et la direction de l'**UEMA**. Le médecin du SESSAD y participe également. La notification nomme le SESSAD TSA adossé au SIAM, puis précise l'affectation en **UEMA** pour 3 ans.

Néanmoins, les demandes peuvent être soutenues par les familles et les partenaires de l'enfance.

Les admissions en **UEMA** concernent plus particulièrement les enfants n'ayant pas acquis assez d'autonomie, ni les compétences en langage suffisantes et /ou qui présentent d'importants comportements problèmes et qui de fait, ne peuvent être scolarisés avec une seule aide humaine.

Le diagnostic requis à l'entrée en **UEMA** doit permettre de penser que la cognition de l'enfant est préservée et que la mise en œuvre des méthodes proposées va favoriser le dépassement des retards et réduire les comportements problèmes pour permettre le développement du statut d'élève de chaque enfant accompagné et penser à terme, un passage possible en primaire, soit un CP avec une AESH.

Ce prérequis nécessite un diagnostic posé avant l'entrée de la petite section et c'est parfois difficile car les délais proposés dans les centres de diagnostic et les hôpitaux restent longs.

Le diagnostic de TSA sans trouble cognitif associé nécessite d'éliminer les possibles comorbidités (épilepsie, maladie génétique...).

En ce qui concerne la première cohorte de l'**UEMA** de Sartrouville, certaines problématiques de santé ont été découvertes en cours de cycle. Ce qui n'est pas sans effet sur l'action des professionnelles auprès de l'enfant et notamment sur la mise en place des méthodes d'éducation structurée comme TEACCH et ABA ainsi que les impacts attendus.

PROJET DE SERVICE

Les enfants de la première cohorte étaient domiciliés sur la commune de Sartrouville en majorité, ceux de la seconde cohorte résident plus largement sur la Boucle de Seine.

La totalité des enfants vient en taxi.

Le taxi était organisé et pris en charge par IDF mobilité dans les Yvelines depuis la création des UEMA, mais à partir de septembre 2022, IDF mobilité a dénoncé ce fonctionnement en rappelant que le transport était dévolu au gestionnaire selon le cahier des charges car l'UEMA n'est pas un dispositif scolaire, mais un dispositif médico-social implanté dans une école.

L'enveloppe budgétaire étant limitée et non prévue pour cette dépense supplémentaire par rapport à la commande de l'ARS DD78 pour financer cette charge, l'APAJH Yvelines sollicitera l'ARS pour abonder ce besoin à moyen terme.

2.2 L'évolution du public accompagné

L'UEMA de Sartrouville accueille un deuxième groupe d'enfants depuis la rentrée 2022. Une meilleure connaissance du dispositif est prise en compte dans le cadre de l'orientation des enfants par la MDPH, du fait d'un diagnostic posé pour certains enfants ou en cours afin de tendre vers la finalité attendue de ce dispositif.

Dans la réalité, les orientations à l'issue du cycle de Maternelle en UEMA se déclinent au plan national, mais aussi au plan local, ainsi :

- Passage en CP pour 1/3 des enfants,
- Orientation en ULIS pour un autre 1/3
- Orientation vers un établissement ou service médico-social pour le dernier tiers

Les études longitudinales menées auprès des familles mettent en lumière le fait que même si les enfants n'atteignent pas le niveau du CP, les actions menées ont permis un développement de leurs compétences et autonomies et une meilleure prise en compte de leurs besoins ; le soutien apporté par la guidance a permis de développer des savoirs-être et des savoir-faire renforçant la fonction parentale.

2.4 Les besoins des enfants accompagnés

Le besoin se définit comme l'écart entre une situation perçue à un moment T et un attendu dans un contexte donné.

Les besoins et habitudes des enfants accompagnés au sein de l'UEMA sont recueillis dès l'admission puis affinés au fil du suivi en lien avec les divers bilans (sensoriel, psychomoteur, langagier, éducatif...) permettant de construire avec les familles et leur enfant les projets personnalisés d'accompagnement les plus ajustés à chaque enfant. Les divers bilans réalisés dans des domaines précis vont permettre de mettre en lumière les capacités et compétences de l'enfant et ses points de difficultés.

Un plan d'action élaboré en équipe avec le soutien du superviseur va permettre de définir les interventions très structurées dans les domaines scolaires, éducatifs et rééducatifs pour chaque enfant.

Les interventions précoces développent le **niveau fonctionnel de langage** à partir des centres d'intérêt de l'enfant (objet, photos, pictogrammes...), développe le **cognition** et les **comportements sociaux** notamment avec le pairing, un outil développé par la méthode ABA, permettant de construire la relation entre enfant et adulte, les renforçateurs pertinents seront utilisés pour chaque enfant. La reconnaissance de **ses émotions** et de celles de l'autre, essentielle au lien social sera accompagnée.

Le développement de la **motricité et des praxies** sera favorisé. Des aménagements pour favoriser la stimulation ou la prévenir seront déclinés en fonction des besoins.

Le **développement des autonomies de la vie quotidienne** sera recherché dans les divers moments de la journée (accueil, passage aux toilettes, déplacements, repas, ...) Les gains observés sont pérennes.

PROJET DE SERVICE

La condition de la réussite est l'individualisation du projet avec des objectifs clairs pour chaque intervenant dans une cohérence partagée.

Les interventions visant la communication et la socialisation sont essentielles.

Les familles expriment des attentes et des besoins autour de domaines variés lors de l'admission de leur enfant :

- **L'accompagnement à la parentalité est** un axe de sollicitation car les parents sont seuls pour prendre en compte les comportements parfois difficiles des enfants. Beaucoup de questions pour comprendre ce qu'ils peuvent amener comme réponses aux comportements problèmes et au développement des autonomies de leurs enfants. Les visites à domicile mises en œuvre le mercredi et lors de vacances scolaires visent notamment à accompagner la transposition des acquis faits à l'école, à la maison ou dans d'autres lieux de vie de l'enfant. Il s'agit alors de travailler les compétences adaptatives. Développer les expériences qualitatives et quantitatives est nécessaire au développement de l'enfant. Ces moments précieux aident à restaurer les parents dans leur fonction parentale car ils peuvent avoir perdu le sentiment de compétences devant un enfant au comportement différent, voire étrange.
- **L'accompagnement à la santé** est un besoin fréquent même s'il n'est pas cité d'emblée dans le cadre de l'admission. Les carences de soins sont évoquées quand la confiance avec la famille se consolide. Les consultations bucco-dentaires sont rares. Les troubles du sommeil, les troubles de l'alimentation ne sont pas toujours pris en charge. Aller vers le soin n'est pas une évidence faute de consultations spécialisées pour ce public à proximité, mais on sait que les comportements problèmes sont très souvent liés à des douleurs somatiques non identifiées. Répondre à ce besoin de santé est essentiel pour les enfants. Un partenariat existe avec le réseau Rhapsodif concernant les soins dentaires.
- **Sortir de l'isolement et développer des liens sociaux** est une attente qui varie, mais reste présente. L'UEMA peut accompagner l'inclusion au Centre de loisirs de la commune de résidence de l'enfant quand c'est envisageable.
- **L'aide administrative** peut être sollicitée. C'est une demande qui apparaît quand des droits sont non ouverts ou en rupture faute d'avoir repéré les échéances, de savoir à qui s'adresser, qui contacter... la fracture numérique identifiée accentue ce risque pour certaines familles. Un soutien ponctuel pour orienter vers le bon interlocuteur peut être proposé par la chef de service de l'UEMA.
- **L'aide pour changer de logement** quand il devient un risque pour l'enfant. Les professionnels évaluent les autonomies, les capacités et l'environnement car les propositions à construire nécessitent un partenariat externe.

Les effets attendus aux réponses apportées sont une meilleure compréhension des troubles de l'enfant, le développement des apprentissages, la diminution des troubles, un moindre épuisement familial, une meilleure qualité de vie pour l'enfant et son entourage, une meilleure prise en charge médicale.

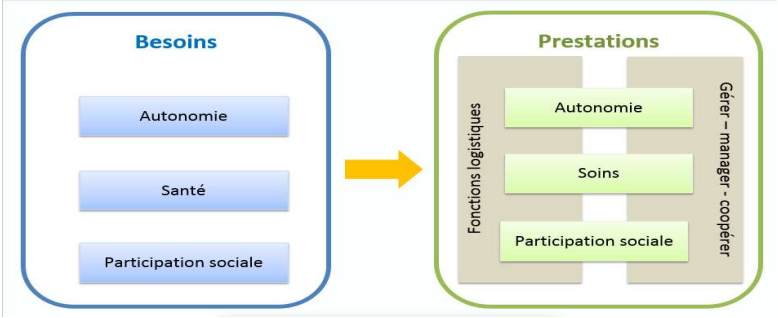
Certains champs nécessitent de solliciter l'expertise de partenaires car nous n'avons pas tous les professionnels voulus en présence, telle une assistante sociale. La chef de service accompagne les familles pour trouver le bon interlocuteur au plan social notamment.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

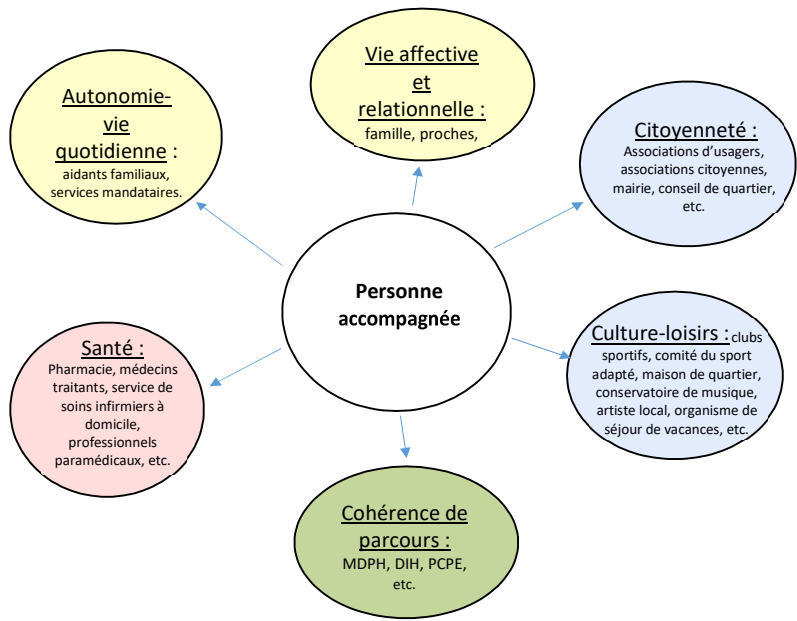
Objectifs	Indicateurs
Faciliter l'inclusion sociale	Nb d'enfants en centre de loisirs et en CRL Nb d'enfants en vacances adaptées Participation à des sorties collectives sur les temps de vacances avec les professionnelles de l'UEMA
Favoriser la citoyenneté	Accès aux droits : ouverture AAH....
Rompres l'isolement social	Nb participations temps collectifs en intra
	Nb RDV internes
Prendre en compte les besoins liés à la douleur	Nb consultations
Prendre en compte les besoins en soins médicaux	Rdv annuel avec le médecin du SESSAD.
Besoins relatifs à la voix à la parole à l'appareil buccodentaire	Nb rééducations orthophoniques
Prévenir les ruptures de soins	Nb de consultations Nb de RDV partenaires santé Nb d'hospitalisation
Développer l'autonomie de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne	Se tenir assis Acquérir la propreté Etre capable d'attention
Favoriser les apprentissages scolaires	Acquérir le prérequis aux apprentissages Devenir élève
Prévenir les ruptures de parcours	Nb sorties avec relais

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l’image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE



PROJET DE SERVICE

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures présentent leur projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative				
		2.4- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours			
	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués				
	2.1.1.3- Prestations des psychologues				
	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui				
2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité					
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui				
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité				
1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				

PROJET DE SERVICE

	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité				
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative				
	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui				
1.1.1.5-Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
1.1.1.6-Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
1.1.1.7- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes				
1.1.1.9-Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie				
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes				
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1-Accompagnements pour les actes essentiels				
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3- Prestations des psychologues				
	2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui				

PROJET DE SERVICE

	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage				
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes				
	2.2.1.1-Accompagnements pour les actes essentiels				
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3-Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité				
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé				
	2.3.1.2-Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés				
	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance				
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement				
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques				
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti				
	2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées				
1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti				
	2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle				
	2.3.3.3-Accompagnements pour mener sa vie professionnelle				
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement				

PROJET DE SERVICE

	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti				
	2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle				
	2.3.3.3-Accompagnements pour mener sa vie professionnelle				
	2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées				
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle				
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3- Prestations des psychologues				
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle				
1.3.3.5-Besoins pour apprendre à être pair-aidant	2.3.3.6-Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance				
1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale	2.1.1.3- Prestations des psychologues				
	2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées				
	2.3.4.1-Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage				
	2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs				
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements				
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits				
	2.3.5.2-Accompagnements pour				

PROJET DE SERVICE

	l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources				
	2.3.5.3- Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes				

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Les politiques publiques impactent l'évolution des services médico-sociaux et il est important de pouvoir évaluer les effets possibles sur les prestations délivrées et les pratiques y afférant auprès de l'ensemble des parties concernées.

Les UEMAS sont des dispositifs nouveaux et novateurs et il est important et nécessaire de pouvoir identifier les leviers de réussite et les freins éventuels au regard du cahier des charges proposées par l'ARS.

Les modalités d'évaluation sont :

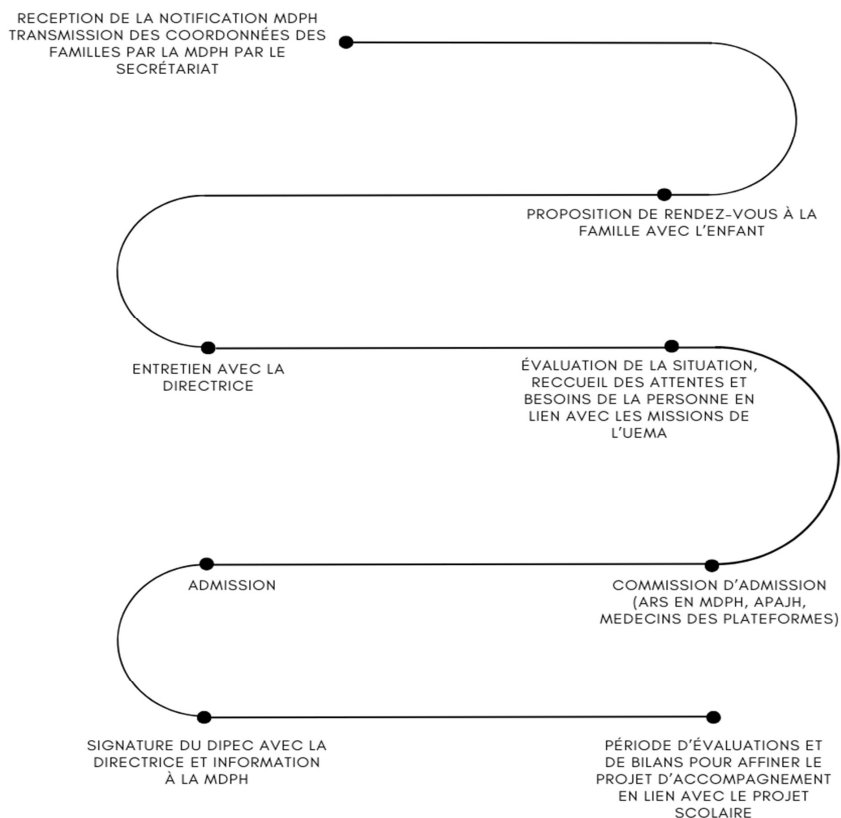
- Pour les **professionnels** : les temps de réunions de service ou institutionnelles avec les temps de travail menés en sous-groupe en lien avec la démarche qualité ;
- Pour les **familles** : les échanges directs autour de la mise en œuvre du PPA en lien avec les professionnels. Une enquête de satisfaction annuelle serait un autre outil possible d'évaluation.
- Pour le **partenaire EN** : les temps réguliers de rencontre au fil de l'année entre la directrice et les conseillers pédagogiques, en présence ou non des enseignants.

Les changements se réalisent au fil des évolutions réglementaires ou des besoins recueillis à travers les observations, les réunions partenariales ou l'enquête dédiée aux familles.

Chaque actualisation du projet de l'UEMA sera soumise au Conseil d'administration de l'APAJH Yvelines.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION



PROJET DE SERVICE

La scolarisation dans une UEMA relève d'une décision de la CDAPH qui indique, dans le respect des dispositions de l'article L 241-6 du CASF, tant l'orientation que le mode de scolarisation. Elle notifie l'orientation d'un élève vers une UEMA pour une durée de trois ans.

Au niveau local, l'identification des enfants susceptibles de bénéficier d'un accompagnement et d'une scolarisation en UEMA fait l'objet d'un travail collectif organisé par l'ARS et la Direction académique, réunissant la MDPH, une équipe diagnostic de proximité. L'équipe de direction de l'UEMA y est invitée ainsi que le médecin du SESSAD TSA. Cette identification tient compte du processus de diagnostic en cours, des bilans divers, du projet personnalisé d'accompagnement défini par la famille.

L'admission au sein de l'UEMA a pour principe dans le département des Yvelines de se réaliser par cohorte sur le cycle complet de la maternelle pour les 7 enfants. Il ne peut y avoir de réorientation sur cette période sauf à la demande d'une famille, prise en compte dans le cadre des ESS notamment.

La signature d'un **Document Individuel de Prise en Charge** (DIPEC) entre chaque famille et /ou représentant légal de l'enfant et la direction a lieu dans les semaines qui suivent la décision d'orientation de l'enfant vers l'UEMA, prise dans le cadre de la commission partenariale.

Ce rendez-vous est l'opportunité de faire connaissance avec les parents et leur enfant ; de présenter plus précisément les missions de l'UEMA, son fonctionnement, ses ressources humaines, ses partenaires, ses limites et de répondre aux questionnements des familles.

Un refus de la famille pourrait s'exprimer dans ce cadre notamment si des conditions d'accompagnement liées au transport ou à la restauration ne correspondaient pas aux attentes familiales.

L'enfant peut être inscrit dans son école de quartier (inscription inactive) ou dans l'école maternelle d'implantation de l'UEMA selon le cahier des charges. La direction de l'UEMA demande aux familles lors du rendez-vous d'admission d'inscrire l'enfant à la mairie et à l'école maternelle Georges Brassens ce qui permet aux parents de participer à la vie de l'école et de donner toute sa place d'élève à l'enfant. Ce point a été harmonisé sur le département des Yvelines, lien avec les IEN.

Un certain nombre de bilans et d'évaluations seront proposés en complément de ceux réalisés et favoriseront une meilleure connaissance de l'enfant et une définition plus fine de son projet en prenant en compte les compétences, en émergence, certains besoins et attentes des proches.

A l'issue de cette période, les axes d'accompagnement éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques seront rédigés et inscrits dans le Projet Individualisés d'Accompagnement.

Il tiendra compte du projet de scolarisation mis en œuvre par l'enseignant spécialisé ou non en coordination avec l'équipe médico-sociale.

Le premier Projet Personnalisé d'Accompagnement doit être réalisé dans les 6 mois de l'admission. Il sera réévalué annuellement au moins et donnera lieu à un avenant au Projet Individualisé d'accompagnement initial et à une nouvelle signature de DIPEC.

L'admission est aussi le moment qui permet d'informer la famille sur des sujets concernant :

- La personne qualifiée, l'accès au dossier de son enfant, la protection des données personnelles.
- Les obligations réglementaires et éthiques de la direction et de l'équipe de l'UEMA et sa responsabilité en cas de maltraitance connue concernant un enfant.

La MDPH des Yvelines est systématiquement informée des événements liés au parcours de l'enfant notamment si un projet d'orientation émergeait de la place de la famille.

PROJET DE SERVICE

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

L'UEMA vise à personnaliser l'accompagnement de chaque enfant en proposant un Projet Personnalisé d'Accompagnement qui s'articule avec le Projet Personnalisé de Scolarité.

Ce projet prend en compte les interventions spécifiques de nature pédagogique s'inscrivant dans le cadre des programmes du ministère de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture et les interventions de nature éducatives réalisées en classe, les interventions rééducatives (orthophonique et psychomotrice) et thérapeutiques réalisées en classe ou en salle polyvalente ou en d'autres lieux à partir d'un emploi du temps établi en amont qui vise la cohérence des actions et la modulation entre temps collectifs et individuels.

Cet emploi du temps identifie les actions menées auprès des élèves par chaque professionnel. Il est organisé par l'enseignant qui assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales réalisées au sein de l'UEMA dans le cadre fixé par le PPS, en cohérence avec les attendus du socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. L'enseignant spécialisé est pilote de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarité dans l'Unité d'Enseignement Maternelle et la psychologue en est le co-pilote.

Les PPA découlent de l'évaluation des besoins particuliers de chaque enfant avec TSA amenant à développer des interventions s'appuyant sur des objectifs transversaux :

- Communication et langage
- Interactions sociales
- Domaine cognitif
- Domaine sensoriel et moteur
- Domaine de émotions et du comportement
- Autonomie dans les activités quotidiennes
- Soutien aux apprentissages scolaires

Un suivi médical est assuré par le médecin pédopsychiatre du SESSAD TSA permet de garantir un lien avec les familles, le médecin généraliste et les médecins spécialistes et de mieux comprendre les effets du handicap sur les acquisitions.

Un référent est désigné pour chaque enfant dès l'admission. Il est l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif de la famille. Un co-référent identifié permet la continuité en cas d'absence du référent. C'est ce professionnel qui transpose les acquis entre l'école et le domicile et qui est présent lors du rendez-vous de PPA avec les représentants légaux de l'enfant et lors du PPS.

Le référent peut-être présent au rendez-vous d'admission avec la direction et ce premier contact est un point d'ancrage de l'affiliation nécessaire pour tout accompagnement.

Le référent assure la continuité de l'information donnée dans le cadre du DIPEC et peut s'appuyer sur le cadre posé pour approfondir les attentes et se mobiliser autour des souhaits exprimés par les parents.

Toutes les actions sont réalisées avec le consentement de la famille après avoir donné l'information la plus claire et accessible possible. Toute personne (proche, personne de confiance) peut être présente aux rendez-vous proposés, à la demande de la famille.

Les rencontres peuvent se dérouler au sein de l'UEMA, au SESSAD TSA de Sartrouville mais aussi au domicile de la famille et de l'enfant ou dans d'autres lieux de vie.

Le PPA est évalué annuellement à la date anniversaire du projet initial établi dans les six mois de l'admission. Cette évaluation est formalisée par un écrit qui restitue les échanges de la réunion dédiée au projet de l'enfant et à son évolution. Une rencontre est proposée à la famille par la chef de service en présence du référent et /ou d'un autre professionnel.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Le planning des professionnels a été pensé au regard des besoins des enfants en classe et hors du temps scolaire et du travail d'élaboration en équipe nécessaire pour adapter l'accompagnement auprès de chaque enfant au fil de son évolution et se coordonner au mieux autour des objectifs d'apprentissages scolaires soutenus par l'ensemble des interventions et rééducations proposées.

Ainsi le lundi voit la journée de l'UEMA s'arrêter à 14h45 pour les enfants, afin que l'équipe puisse se consacrer à un travail de passation d'informations, de coordination des pratiques, d'élaboration autour des projets des enfants et d'ajustements des actions en lien avec les indications de la supervision (mise en place des protocoles et des séances de travail pour chaque enfant en respectant les objectifs définis).

Les interventions éducatives, rééducatives, thérapeutiques ont lieu les jours de classe au sein de l'UEMA selon un planning établi par l'enseignante en lien avec les objectifs d'apprentissage scolaire. Elles sont individuelles et collectives.

Le projet de l'UEMA comprend possiblement des temps d'inclusion en classe ordinaire, accompagné par un membre de l'équipe, organisé en fonction du PPS et du PPA de l'élève. Ces temps peuvent être augmentés ou ajustés aux possibilités de l'élève au fil des trois années. Un enfant peut être inclus sans accompagnement humain si cette modalité a été définie dans le PPS lors de l'équipe de suivi scolarisation, organisée par le référent scolaire.

Les temps d'intervention sont à composition variable au plan des ressources humaines en fonction des moments de la journée :

- En classe, l'enseignant travaille avec l'équipe médico-sociale, lors des récréations, c'est en fonction du planning de surveillance établi par la direction de l'école ;
- L'équipe médico-sociale est en charge du temps d'arrivée et de départ des enfants à l'école en taxi, des repas qui sont un moment privilégié pour les apprentissages et la diversification alimentaire pour ces enfants ; Les temps périscolaires éventuellement, quand plusieurs y sont inscrits ;

L'équipe médico-sociale de l'UEMA travaille pendant les congés scolaires selon un calendrier annuel diffusé à la rentrée de septembre aux familles.

L'équipe en profite pour proposer aux enfants des activités individuelles et collectives. Le travail socio-éducatif consiste à favoriser la découverte de nouveaux contextes, à aider à appréhender le milieu extérieur et ses contraintes, à découvrir des lieux de vie hors de chez soi.

Le travail de soutien à la parentalité, de guidance technique peut ainsi se poursuivre sur ces périodes propices. Il est proposé et organisé des visites à domicile par les professionnels pour aider les enfants à transposer les acquis réalisés au sein de la classe ou de l'école au sein de la maison ou d'autres lieux.

La guidance parentale repose sur trois axes :

- Valoriser, renforcer, faire émerger les compétences parentales ; ceci nécessite la démonstration et la régulation de gestes spécifiques permettant aux parents de s'approprier les techniques visant la communication, le jeu, l'autonomie ...
- Accompagner les parents vers une meilleure compréhension de leur enfant et des techniques à mettre en place pour répondre à leurs besoins ; les formations proposées à l'ouverture de l'UEMA aux familles y participent.
- Favoriser les espaces de parole individuels et collectifs afin de soutenir et conforter la place et le rôle de chacun.

L'ouverture de deux à quatre samedis par an permet de rencontrer les familles de façon individuelle ou de proposer des temps collectifs sous forme de café des parents traitant de thèmes définis à partir de besoins identifiés.

PROJET DE SERVICE

La guidance proposée favorise un accompagnement familial global et ce soutien peut passer par des entretiens individuels avec la psychologue. Cette guidance est centrée sur des ajustements personnels et familiaux à mettre en œuvre ou par des actions éducatives déclinées au domicile pour s'approprier un savoir-faire ou un savoir être utile à l'enfant.

L'équipe de l'UEMA peut comme préconiser dans le cahier des charges, proposer des temps de sensibilisation, d'information relatifs aux missions d'une UEMA, mais aussi relatifs aux enfants avec TSA admis afin de permettre une compréhension plus fine du public et aussi une compréhension de certaines postures éducatives peu habituelles. Cela peut s'adresser aux enseignants, mais également au personnel communal notamment d'animation du périscolaire et cela peut s'étendre à des professionnels qui accueilleraient l'enfant sur sa commune de résidence (centre de loisirs).

L'UEMA n'a pas de poste d'assistante sociale, il est nécessaire de rechercher la ressource sociale à l'extérieur du dispositif en prenant contact avec les services existants pour répondre à certains besoins administratifs ou sociaux exprimés par les familles. La directrice prend le relai pour orienter au mieux les familles.

Il peut arriver ponctuellement qu'un professionnel participe à une consultation externe ou hospitalière avec un parent pour aider à la compréhension des orientations et des choix thérapeutiques ou pour aider à la compréhension de l'enfant de la part du praticien, c'est un soutien précieux dans certaines situations, notamment des accompagnements chez le dentiste, l'ophtalmologue.

Ainsi, on le constate que les modalités d'intervention sont multiples et s'adaptent aux besoins des enfants et des familles.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La sortie de l'UEMA se réalise à l'issue du cycle de maternelle de trois années.

Elle se traite au sein d'une commission spécifique composée des mêmes participants que la commission d'admission.

Il peut y avoir une sortie anticipée :

- Sur décision d'une famille (un déménagement hors territoire, un souhait de voir appliquer d'autres méthodes...)

La fin d'accompagnement est formalisée dans le dernier avenant au Projet Personnalisé d'Accompagnement. Ce dernier Projet Personnalisé d'Accompagnement a pour vocation à préparer la suite de l'UEMA, à identifier les relais, à les mobiliser voire, à organiser une rencontre.

C'est un temps fort car il permet d'identifier les services présents. Il s'inscrit dans une temporalité contenante. La difficulté est de constater la carence de relais dans certaines situations.

Un bilan de fin d'accompagnement est envoyé à la MDA permettant de retracer le chemin parcouru et d'objectiver les progrès de l'enfant en lien avec l'orientation mise en œuvre. Ce processus d'orientation doit être pensé une année avant la fin du cycle de maternelle. Si le CP n'est pas envisageable, la recherche de place notamment dans le champ du médico-social, est plus délicate car plus longue.

La sortie du dispositif est anticipée le plus possible.

Une réunion d'orientation est organisée pour les familles afin de leur présenter les différentes orientations possibles en fonction des besoins des enfants : ULIS, scolarisation en milieu avec AESH individuelle (maintien grande section de maternelle ou CP, IME, SESSAD).

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La **participation des familles** est en premier lieu favorisée lors de la **procédure d'admission** dans le cadre des premiers entretiens la ponctuant. La **signature du DIPEC** à l'admission est un moment privilégié pour recueillir l'adhésion des familles, leurs besoins et leurs attentes quant à l'accompagnement de leur enfant à l'UEMA.

La **participation à la formation TEACCH, ABA, PECS** dédiée aux familles dans le cadre de l'accueil de tout nouveau groupe d'enfants. Elle permet aux familles de mieux comprendre les méthodes mises en place à l'UEMA et de pouvoir mieux y adhérer et les mettre en œuvre.

La **participation** aux réunions diverses permet de sensibiliser et de former les familles à certains sujets et participe à la construction du lien de confiance.

La **révision du Projet Personnalisé d'Accompagnement**, six mois après l'admission puis, annuellement favorise l'expression de chaque partie et sa prise en compte. Le PPS nourrit et consolide ce processus.

L'**enquête de satisfaction annuelle** intégrée dans la démarche qualité permet d'évaluer la satisfaction du travail médico-social mené par l'équipe et de recueillir les observations éventuelles des familles. Elle vise toujours à améliorer le projet de l'UEMA et les pratiques des professionnels.

Le **registre des suggestions, plaintes et réclamations** présent sur tous les établissements et services de l'APAJH Yvelines, permet de recueillir les suggestions, plaintes et réclamations des personnes suivies et d'y apporter une réponse.

6. LA GARANTIE DES DROITS

L'UEMA œuvre à garantir l'accès aux droits pour les enfants admis et leurs représentants légaux.

L'ensemble des outils de la loi de 2002- 2 en place et à actualiser tous les 5 ans à minima, participe à la garantie des droits:

- Le projet de service de l'UEMA à revoir
- Le livret d'accueil à actualiser
- Le règlement de fonctionnement annexé
- Le DIPEC signé dans les 15 jours de l'admission
- Le PPA rédigé à 6 mois de l'admission, puis actualisé chaque année en présence de la famille ou du représentant légal de l'enfant. L'accord des familles est pris en compte et respecté systématiquement.
- L'enquête de satisfaction
- La mise en pratique des principes d'intervention définis dans la Charte des droits et libertés.

Le temps de l'admission est précieux pour rappeler les droits fondamentaux des enfants et des familles déclinées au sein de l'UEMA par l'ensemble des professionnels.

Ainsi, l'UEMA s'engage à :

- Tout mettre en œuvre pour préserver la dignité, l'intégrité et l'intimité des personnes.
- Respecter le principe de non-discrimination pour quelque motif que ce soit.
- Respecter le principe fondamental de confidentialité, rappelé dans le contrat de travail de chaque salarié et explicité lors de l'accueil de stagiaires.
- Rechercher le consentement de la famille pour toute action mise en œuvre grâce à une information appropriée et claire.
- Mettre à la disposition de l'enfant et sa famille un référent qui a pour fonction de faciliter la communication avec l'équipe et de suivre le projet de l'enfant avec l'ensemble des professionnelles de l'UEMA.
- Permettre à la famille de venir avec un proche lors des divers rendez-vous organisés à l'UEMA.
- Informer toute famille de la possibilité de solliciter une médiation avec une personne qualifiée nommée par l'ARS en cas de litige avec l'UEMA.
- Informer toute famille des règles régissant la gestion et la protection des données personnelles

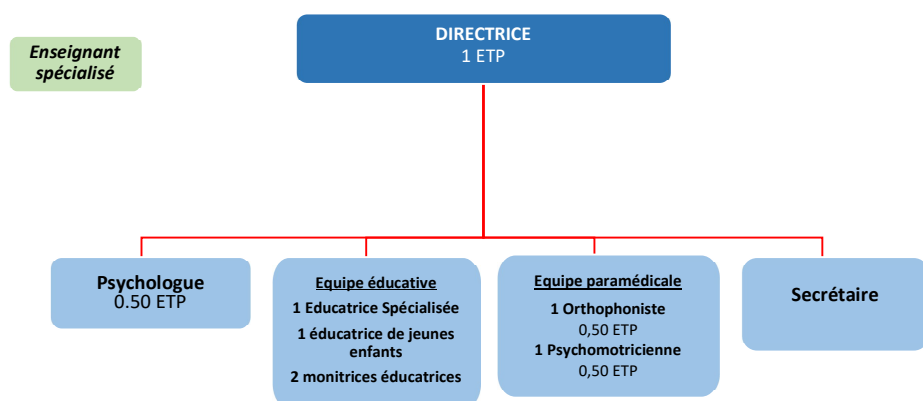
La garantie des droits et leur respect constituent la boussole de tout service médico-social. Ils sont constitutifs du cap à conserver pour l'équipe de l'UEMA car vecteurs de valeurs fondant notre éthique professionnelle.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

La direction

En conformité avec le projet associatif et les missions dévolues par l'Agence régionale de santé, elle met en œuvre les orientations stratégiques et politiques du dispositif, elle en assure la gestion administrative et financière, sous la responsabilité de la directrice générale, du directeur financier et de la directrice des ressources humaines. Elle est le garant de la mise en place et du suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement de chaque enfant accompagné, en lien avec les familles et/ou représentants légaux et les différents partenaires. Elle anime les réunions institutionnelles dans lesquelles la démarche qualité prend toute sa place. Selon le cahier des charges, elle assure la responsabilité fonctionnelle de l'UEMA. Elle associe l'IEH ASH chargé du suivi pédagogique et de l'évaluation des UEMA à la résolution de toute situation qui au sein de l'école ou de la classe peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves de l'UEMA.

Elle est responsable au quotidien de l'organisation générale du service, de la coordination au sein de l'équipe ainsi qu'avec les familles et/ou les représentants légaux, les différents partenaires. Elle est responsable, par délégation, de la mise en place, du suivi et de la réalisation des Projets Personnalisé d'Accompagnement. Elle gère la déclinaison des temps de supervision des professionnels et les formations proposées aux familles et aux professionnels.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le directeur de l'école :

Impulse et conduit une politique pédagogique au service de tous les enfants. Il est encouragé à inscrire l'UEMA dans le projet d'école, selon le cahier des charges des UEMA, favorise l'inclusion des élèves de l'UEMA à la communauté scolaire ; Associe l'enseignant spécialisé à la communauté de l'école ainsi que les professionnels ; sensibilise les acteurs au handicap avec le soutien de l'UEMA.

La secrétaire :

Assiste Les cadres de direction dans le traitement de tâches administratives et d'organisation. Elle reçoit et relaye les informations vers les interlocuteurs concernés.

Le médecin pédopsychiatre du SESSAD :

Assure une consultation annuelle permettant une évaluation et une coordination des soins avec les service médicaux externes. Il communique avec les familles et répond à leurs questionnements et attentes.

La psychologue

Participe à l'évaluation clinique, au passage de certaines évaluations spécifiques (Exemples : PEP-3, Vineland, VB-Mapp) au regard des missions de l'UEMA sur le temps de l'admission puis au fil du parcours des enfants. Elle participe à la co-construction des objectifs d'apprentissage des enfants en référence aux PPS et PPA et facilite leur mise en œuvre. Elle aide l'enseignante lors de le l'élaboration des objectifs d'apprentissages de mieux connaître le profil des enfants et leurs capacités. Elle peut mettre en place des séances individuelles ou de groupe pour favorise certains apprentissages (jeu, communication).

Elle transfère ses savoirs en intervenant auprès des enfants et en montrant les gestes techniques d'engagement.

Veille à la mise en œuvre des préconisations de la supervision pour gérer le comportements problèmes. Peut rédiger des protocoles d'intervention en lien avec ceux-ci.

Elle coordonne et met en œuvre l'accompagnement familial de soutien à la parentalité et de guidance pluri-mensuelle (2 fois /mois la première année et 1 fois par mois ensuite). Elle accompagne de façon plus soutenue les familles dans le cadre d'un projet spécifique si besoin.

Elle propose des cafés des parents seuls ou en binôme en fonction des attentes et des besoins identifiés.

L'enseignant spécialisé :

Est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'UEMA et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Education nationale et relève du contrôle pédagogique du corps d'inspection de l'Education nationale ; il assure la coordination pédagogique de l'UEMA , Fixe les objectifs de travail en lien avec la psychologue en référence au Socle Commun des Connaissances , de Compétences et de Culture, organise les emplois du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales individuelles et collectives réalisées au sein de l'UEMA dans le cadre fixé par le PPS ; il intervient sur tous les temps d'enseignement , au moment des récréations selon le planning établi par la direction de l'école et définie en conseil des Maîtres.

L'équipe éducative :

A pour mission de mettre en place les cibles pédagogiques définies par l'enseignant sur l'ensemble des objectifs fixés par le programme individuel conçu pour l'élève en référence à son PPS et PAP.

Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation, sur les temps de restauration scolaire, de récréation, le temps périscolaire et les vacances scolaires.

Mettre en œuvre les protocoles d'interventions à référence éducatives et comportementale ou développementale (méthodes TEACCH, ABA, PECS)

L'éducateur spécialisé est référent d'élèves de l'UEMA pour faciliter la communication entre la famille et l'équipe de l'UEMA. Le moniteur éducateur est co-référent, il prend le relai en cas d'absence du référent.

PROJET D'ETABLISSEMENT

La psychomotricienne :

A pour mission d'aider au développement des compétences de l'enfant dans divers champs : motricité générale, motricité fine, repérage dans l'espace et le temps, la latéralité, le sensoriel... pour se faire il évalue par des bilans les compétences (MABC 2, Brunet Lézinne et profil sensoriel de Dunn) de l'enfant et met en œuvre des rééducations pour aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités, des limites de son corps. Les séances peuvent se faire en individuel ou en groupe.

Orthophoniste :

A pour mission de développer la communication de l'enfant. Cette communication englobe les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit. La rééducation axée sur certaines fonctions cognitives (attention, concentration, mémoire et stratégies d'organisation) et favorise l'accès à l'autonomie ainsi qu'aux apprentissages.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

Les réunions de service hebdomadaires réunissant l'équipe permettent d'affiner l'organisation, le fonctionnement et la coordination autour des projets d'accompagnement des enfants. Elles sont animées par la directrice à raison de 3h00 par semaine.

Les réunions de projets personnalisés hebdomadaires visent à définir puis à évaluer et réajuster, au moins une fois par an, les Projets Personnalisés d'Accompagnement des enfants.

Elles sont animées par la directrice. La directrice et le référent proposent un temps d'échanges relatifs au projet d'accompagnement de l'enfant suite à la réunion. La signature de l'avenant au DIPEC est réalisée lors de cette rencontre.

Réunions de coordination hebdomadaires : visent à identifier avec le pilote (enseignante) et le co-pilote (psychologue) de l'UEMA et la directrice des points particuliers à travailler de façon spécifique ou avec l'ensemble de l'équipe en lien avec le projet scolaire des enfants.

Supervision mensuelle des pratiques liées au TSA : Elle est assurée par un professionnel externe formé à l'autisme à raison d'une fois par mois.

Elle vise à développer les compétences des professionnelles et leur maîtrise des outils comme TEACCH, ABA, PECS afin de partager une approche éducative, cohérente et lisible pour les enfants.

Elle a pour objectifs de former l'enseignant et le psychologue aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre, appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé de chaque enfant (protocoles) qui déclinent les objectifs du PPS et du PPA.

De proposer des protocoles d'action écrits de gestion de comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte

De participer à des temps de concertation réguliers avec l'équipe pour échanger sur des points techniques ou des difficultés.

De montrer les gestes, de réguler les pratiques par une observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques enseignées, observer l'élève et soumettre à l'enseignant un ensemble de préconisations écrites.

PROJET D'ETABLISSEMENT

D'autres réunions sont plus axées sur le travail institutionnel et la vie associative :

Les réunions institutionnelles ont lieu à raison de quatre par an. Elles sont transversales aux 3 UEMA et au DAR. L'EMAS (Equipe mobile d'Appui à la Scolarisation) peut y être invitée en fonction de la thématique traitée.

Ces temps sont dédiés à travailler le fonctionnement global de chaque UEMA, à aborder des thèmes transversaux permettant d'adapter celui-ci dans une visée d'harmonisation des pratiques et des organisations. La démarche qualité y trouve toute sa place ainsi que les informations en lien avec la vie de l'association. Ce sont des temps d'échanges précieux participant à la construction de ces dispositifs novateurs. Elles sont animées par la directrice.

Réunion de cadres : a lieu une fois par mois et a pour finalité des échanges d'informations et de réflexions sur des sujets liés aux UEMAs notamment et la transmission d'informations descendantes du comité de direction auquel participe la directrice.

Réunions de pilotage : ont lieu 3-4 fois par an avec les enseignants, psychologues et cadres de toutes les UEMA du département et un conseiller pédagogique du pôle inclusif de l'Education Nationale. Elles ont pour but d'harmoniser les pratiques au plan départemental et d'aborder les problématiques rencontrées dans l'inclusion globale du dispositif au sein des écoles.

Il est prévu un groupe de travail de retour d'expérience avec l'ARS et l'Education Nationale

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

PROJET D'ETABLISSEMENT

1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur)

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : quatre ou cinq sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette demi-journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et ses valeurs. C'est également l'occasion de recevoir un livret d'accueil pour chacun des nouveaux embauchés.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du CSE (Comité Social et Economique) ont lieu tous les mois. ESMS (écriture directeur sur les DP et le droit d'expression 6h/an)

PROJET D'ETABLISSEMENT

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères au plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue de l'établissement

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

2.5 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner. L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'établissement/service

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'UEMA est positionnée au sein de l'école primaire, faute de place à l'école maternelle.

La salle de classe est située au rez-de-chaussée, à proximité de deux classes de maternelle également externalisées.

La salle de classe est organisée et structurée pour permettre des temps d'activité communs et individuels. Les cloisonnements, le classement du matériel, le positionnement du mobilier sont pensés pour faciliter la fluidité entre les séquences de travail de la journée.

Une autre classe attenante a été mise à disposition de l'UEMA par la Mairie, pour les temps plus éducatifs individuels ou sensoriels.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Les travaux réalisés par l'APAJH Yvelines ont permis d'y installer, une salle polyvalente qui sert à la prise de repas des enfants, à des séances de rééducations, à des temps collectifs.

Une kitchenette, un espace sensoriel, des sanitaires dédiés aux enfants avec une douche et un sanitaire dédié aux adultes s'y trouvent également.

Un petit bureau permet de recevoir des familles, des partenaires et est utilisé par l'équipe pour effectuer les écrits et divers travaux de préparation.

Les enfants ont accès aux sanitaires de l'école comme tout élève.

Les temps de récréation et de restauration sont partagés avec les élèves de l'école sauf dispositions spécifiques.

Ainsi en début d'accueil de groupe d'enfant, il peut y avoir un accès différé ou un décalage temporel pour accompagner en douceur l'arrivée des enfants dans un collectif important.

La salle de motricité au sein de l'école maternelle est aussi utilisée.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Chaque salarié est soumis à une obligation de discrétion professionnelle par son contrat de travail et au secret partagé du fait des missions de l'UEMA.

La collecte de données se fait avec l'accord des familles car ce sont des données permettant d'identifier la personne physique de façon directe ou indirecte.

Un dossier unique de l'utilisateur en papier est géré par la directrice et mis sous clef dans le placard du secrétariat.

Il existe une procédure d'archivage et de conservation des dossiers des usagers.

La mise en œuvre de la RGPD nécessite de limiter la collecte aux informations utiles et nécessaires au travail à effectuer.

La conservation des données doit aussi être limitée dans le temps.

Une information relative à la RGPD a eu lieu en 2019 auprès des cadres de l'APAJH 78 et aussi auprès de professionnels de terrain. La nomination d'un délégué à la protection des données en lien avec l'obligation faite dans le cadre de la RGPD influe les pratiques. Une nouvelle procédure de conservation et d'archivage va être réalisée en lien avec la mise en œuvre du dossier numérique de l'utilisateur dans le cadre du CPOM3.

Les échanges d'information avec d'autres professionnels sont réalisés systématiquement avec l'accord des familles. Une information claire et adaptée à la compréhension de la famille est réalisée pour obtenir le consentement éclairé de celle-ci à ce sujet.

Seules des situations de danger peuvent amener à traiter le partage de données d'un enfant ou d'une famille sans son consentement avéré.

Commenté [AV1]: BONNIERES

5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS

Les UEMA nécessitent des partenariats forts dans un contexte de crise sanitaire depuis 2020, de crise immobilière et de tension financière pour de nombreuses communes et aujourd'hui pour tous.

Les UEMA ont quitté le Pôle SESSAD pour intégrer en septembre 2021 le Pôle Parcours, plus hétérogène, tout en restant adossés administrativement et budgétairement aux SESSAD puis création du Pôle TSA en novembre 2023.

Cette évolution nécessite de penser la construction d'une culture partagée entre les professionnels des UEMAs qui ont un vécu de création et d'ouverture fort différent mais néanmoins une finalité et des missions identiques dans la pratique quotidienne auprès des enfants, des familles et des partenaires.

Le partage d'expérience, la co-construction autour de certaines thématiques vont demander une temporalité certaine. La démarche est en cours et va s'enrichir avec le temps et des connaissances confortées.

Les axes à développer, à consolider ou à maintenir dans les cinq années à venir sont les suivants :

- Mettre en place un DUERP
- Développer le dossier unique de l'utilisateur avec le logiciel métier Médiatteam
- Faire équipe dans le cadre d'un management à distance
- Poursuivre les formations initiales pour les familles et plus ciblées pour les professionnelles (approfondissement méthode ABA).
- Consolider les savoirs spécifiques des professionnels relatifs aux méthode comportementalistes pour gagner en confort de travail et en efficacité au service des enfants.
- Consolider la modalité de travail au domicile pour l'ensemble des professionnelles.
- Assurer une coordination efficace avec le partenaire Education Nationale
- Maintenir le lien avec la commune et proposer des temps de sensibilisation à leurs agents
- Consolider les liens avec le secteur des loisirs en poursuivant le travail de réseau et de collaboration autour des enfants notamment par des propositions de sensibilisation et d'information sur le TSA auprès des communes de résidence des enfants.

5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS

Les UEMA nécessitent des partenariats forts dans un contexte de crise sanitaire depuis 2020, de crise immobilière et de tension financière pour de nombreuses communes et aujourd'hui pour tous.

Les UEMA ont quitté le Pôle SESSAD pour intégrer en septembre 2021 le Pôle Parcours, plus hétérogène, tout en restant adossés administrativement et budgétairement aux SESSAD puis création du Pôle TSA en novembre 2023.

Cette évolution nécessite de penser la construction d'une culture partagée entre les professionnels des UEMA qui ont un vécu de création et d'ouverture fort différent mais néanmoins une finalité et des missions identiques dans la pratique quotidienne auprès des enfants, des familles et des partenaires.

Le partage d'expérience, la co-construction autour de certaines thématiques vont demander une temporalité certaine. La démarche est en cours et va s'enrichir avec le temps et des connaissances confortées.

Les axes à développer, à consolider ou à maintenir dans les cinq années à venir sont les suivants :

- Mettre en place un DUERP
- Développer le dossier unique de l'utilisateur avec le logiciel métier Médiatteam
- Faire équipe dans le cadre d'un management à distance
- Poursuivre les formations initiales pour les familles et plus ciblées pour les professionnelles (approfondissement méthode ABA).
- Consolider les savoirs spécifiques des professionnels relatifs aux méthodes comportementalistes pour gagner en confort de travail et en efficacité au service des enfants.
- Consolider la modalité de travail au domicile pour l'ensemble des professionnelles.
- Assurer une coordination efficace avec le partenaire Education Nationale
- Maintenir le lien avec la commune et proposer des temps de sensibilisation à leurs agents
- Consolider les liens avec le secteur des loisirs en poursuivant le travail de réseau et de collaboration autour des enfants notamment par des propositions de sensibilisation et d'information sur le TSA auprès des communes de résidence des enfants.